

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de
Yitshak Ben Chímone, David
ben Messaouda, Rav Moché
Ben Raziel, Chímone Ben
Messaouda, Aaron Ben
Hanna, Martial Ben Aureda
Alice, Audrey Bat Étoile
Étoile bat Méssaouda



Pour l'élévation de l'âme de
Yéhoua Ben David,
Chímone Ben Yitshak ,
Haïm Ben David, David
Ben Yaakov, Yéhia ben
Yaakov, Hanna Bat
Esther et Messaouda Bat
Guemra



Pour le zivoug de Sarah
bat Avraham , Chímone
Ben Yitshak, Yitshak Ben
Mordékhaï, Azriel ben
Sarah et David ben Julie



Résumé de la Paracha

La parachat ékev débute par le rappel de la responsabilité de nos actes. Le respect de la torah et de ses mitzvot sera la garantie pour le peuple hébreu d'être préservé des souffrances et de recevoir la bénédiction. À ce titre, Moshé souligne l'importance de ne pas craindre les autres nations en rappelant les miracles extraordinaires qu'ont vécu les hébreux depuis leur sortie d'Égypte. La paracha se poursuit en énumérant diverses remarques sur les fautes que le peuple a commises dans le désert, avec en particulier la faute du veau d'or qui a conduit Moshé à détruire les premières tables de la loi. La paracha se conclut par le second passage du chéma ainsi que la promesse de vaincre tous nos opposants si nous respectons la torah par amour envers Dieu.

Dans le chapitre 7, de Dévarim, la torah dit :

יב/ וְהָיָה עֲקֵב תִּשְׁמְעוּן, אֵת הַמִּשְׁפָּטִים הָאֵלֶּה, וְשִׁמְרָתֶם וַעֲשִׂיתֶם, אֹתָם--וְשִׁמְרָה יְהוָה אֱלֹהֵיךָ לְךָ, אֶת-הַבְּרִית וְאֶת-הַחֹדֶד, אֲשֶׁר נִשְׁבַּע, לְאַבְרָהָם:

12/ Et ce sera lorsque vous écouterez ces lois et de votre fidélité à les accomplir, Hachem, votre Dieu, sera fidèle aussi à l'alliance de bienveillance qu'il a jurée à vos pères.

Versets De la Paracha

La guémara (traité Sanhédrin, page 97a) enseigne : « il est enseigné dans la maison d'Eliyahou : le monde existe pour 6000 ans, 2000 ans de néant (c'est-à-dire sans torah), 2000 ans de torah et 2000 ans de Machia'h. Seulement, à cause de nos fautes trop nombreuses, nous avons perdu ce que nous avons perdu (à savoir que nous avons perdu

du temps) ». Sur cela, **Rachi** commente « Le beth Hamikdash a été détruit 172 ans avant le cinquième millénaire (censé être celui de la délivrance) ». Le **Ben Yéhoyada** (sur ce passage) met cela en relation avec notre paracha, lorsque le premier verset précise « וְהָיָה עֲקֵב תִּשְׁמְעוּן Et ce sera **lorsque** vous écouterez » Le mot en gras a justement pour

valeur 172 pour insinuer qu'au terme de ces 172 années où le beth-Hamikdach a été détruit, si les bné-Israël gardent la torah et les mitsvot, alors Hachem accomplira la promesse faite à nos pères et nous libèrera. Cela avait d'ailleurs été insinué bien avant dans la torah, lorsqu'Avraham a envoyé son serviteur Éliézer chercher une femme pour Yitshak. À la rencontre de Rivka, Éliézer lui offre des présents (Béréchit, chapitre 24, verset 22) : « וַיְהִי, כִּאֲשֶׁר כָּלוּ הַגִּמְלִים לְשִׁתּוֹת, וַיִּקַּח הָאִישׁ גִּזְם זָהָב, בָּקָע מִשְׁקָלוֹ-- וּשְׁנֵי צְמִידִים עַל-יָדָיָהּ, עֲשָׂרָה זָהָב מִשְׁקָלָם *Lorsque les chameaux eurent fini de boire, cet homme prit une boucle en or, du poids d'un béka et deux bracelets pour ses bras, du poids de dix sicles d'or* ». Dans ce passage, Éliézer annonce les conditions de la venue du Machia'h à celle qui deviendra une des mères d'Israël. Les boucles d'or sont le cadeau qu'elle reçoit mais ce dernier à un prix, à savoir « בָּקָע מִשְׁקָלוֹ du poids d'un **béka** ». Ce mot symbole du prix à payer est justement l'anagramme du mot « וַיְהִי עֶקֶב תִּשְׁמָעוּן *Et ce sera lorsque vous écouterez* », en rapport avec le temps où le beth-Hamikdach était censé resté détruit. De fait, si les enfants de Rivka font téchouva après ces 172 ans, alors ils seront libérés. Seulement, la condition sera la pratique des mitsvot, d'où la suite du texte dans lequel, Éliézer ajoute deux bracelets qui symbolisent la pratique de façon active des lois qui seront données dans les deux tables de la loi.

Deux questions se posent sur ce commentaire. La première concerne la durée établie pour la destruction du deuxième temple. Pourquoi déjà, à l'époque de cette rencontre entre Éliézer et Rivka, le temps de 172 ans est-il fixé ? Plus encore, pourquoi Éliézer fait-il une allusion en rapport avec les deux tables de la loi et pas de façon plus générale, avec les 613 mitsvot ?

Le **Agra Dékalla** (sur ce passage) explique que cela provient des origines de l'histoire, lorsqu'Hachem maudit l'homme, la femme et

le serpent suite à la faute d'avoir consommé de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. À ce moment, Hachem dit au serpent (Béréchit, chapitre 3, verset 15) : « וַאֲיִכָּה אֲשִׁית, בֵּינִי וּבֵין וְהָאִשָּׁה, וּבֵין זֶרְעָהּ, וּבֵין זֶרְעָהּ: הוּא יִשׁוּפְךָ רֹאשׁ, וְאַתָּה תִּשׁוּפֶנּוּ עֶקֶב *Je ferai régner la haine entre toi et la femme, entre ta postérité et la sienne: celle-ci te visera à la tête, et toi, tu l'attaqueras au talon.* » Le sens simple est celui de la façon qu'a serpent de mordre : rampant au sol, il vise le talon de l'homme. Seulement, le texte de béréchit ne s'adresse pas réellement au serpent en tant qu'animal mais en tant qu'expression du mal. En somme, le mal s'en prendra au « עֶקֶב talon » de l'homme. Comme chacun l'aura remarqué, ce terme est le même que le notre, et renvoi au deuxième mot de notre paracha. Lorsque l'homme a fauté, il a laissé aux forces du mal l'accès et l'emprise sur les forces du bien. À l'évidence, cette emprise sera limitée, car le monde ne peut être régis par le mal c'est pourquoi, cette domination doit prendre fin. Hachem annonce donc à l'homme que la gloire du mal se limitera au « עֶקֶב talon », ou plus précisément aux 172 ans qu'il représente et qui correspondent à la période durant laquelle le beth Hamikdach restera détruit.

Cela nous permet de comprendre pourquoi à sa naissance, Yaakov saisira le « עֶקֶב talon » d'Essav, qui sera l'incarnation des forces du mal jadis représentées par le serpent. Yaakov, dès sa naissance entame un combat et tente de récupérer au mal, le « עֶקֶב talon » et les 172 ans où il prendra le dessus sur le temple d'Hachem. C'est justement là que nous comprenons la réponse à notre deuxième question sur le rapport entre les tables de la loi et les 172 ans d'exil. Pourquoi Éliézer les a-t-il corrélé devant Rivka ?

Le **Baal Hatourim** (sur le premier verset de notre paracha) nous fournis une piste de réponse : « *le deuxième mot de la paracha* " וַיְהִי עֶקֶב תִּשְׁמָעוּן *Et ce sera*

lorsque vous écouterez " a pour valeur 172 comme le nombre de mots contenus dans les dix commandements. C'est ce que le verset enseigne (téhilim, chapitre 19, verset 12) : "בְּשִׁמְרָתְךָ, עֵקֶב רָב" les observer est d'un haut prix" signifiant que si tu respecte "עֵקֶב" à savoir les 172 mots des dix commandements, alors tu mériteras le grand bien qui a été caché »

Il ressort qu'Éliézer a relié les deux notions car justement, Yaakov est parvenu à récupéré chez Essav ce que le serpent était parvenu à prendre à Adam, les 172 ans de domination et de destruction du temple. Au moment où Hachem offre les tables de la loi aux bné-Israël, le projet de destruction du temple est de l'histoire ancienne. Les 172 mots des tables annulent les 172 ans obtenu par le mal. Seulement, le mal ne va pas en rester là et va s'en prendre aux hébreux les faisant fauter à nouveau avec le veau d'or. Le mal récupère ainsi sa force et le projet de destruction du temple reprend de plus belle. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les secondes tables ne contiendront plus le même nombre de mot, il y en a précisément 17 de plus. Cela s'explique par l'objectif des secondes qui n'est autre que rétablir l'état atteint par les premières. Le but est d'expliquer au peuple le moyen de s'opposer au mal. C'est pourquoi 17 n'est autre que la valeur numérique du mot « *טוב bien* ». Les deuxièmes tables contiennent le bien capable de détruire le mal qui a repris l'ascendant sur Israël.

Quel est le bien en question ?

Le **Péri Tsadik** (sur notre passage) explique que la première fois que le mot « *טוב bien* » apparaît dans la torah est la suivante : (Béréchit, chapitre 1, verset 4) : « *וַיֵּרָא אֱלֹהִים, אֶת-הָאֹר, כִּי-טוֹב* Dieu considéra que la lumière était bonne ». Le bien est ce qui caractérise la lumière, car nos maîtres précisent que la lumière dont parle ce verset n'est autre que la lumière cachée de la torah réservée en

récompense pour ceux qui étudient. En somme, Hachem explique au peuple le secret de la destruction du mal, il s'agit de l'étude de la torah qui était absente des premières tables. En effet, celles-ci s'adressaient à un peuple proche de la perfection et la simple vision des tables fournissait un accès complet au savoir. Cette dimension est absente des deuxièmes tables et l'étude apparaît comme outil de réparation capable de rendre la lumière à un peuple qui a sombré dans l'obscurité.

La disparition de la lumière était justement la conséquence directe de la faute d'Adam,. En effet, la torah enseigne que suite à la faute d'Adam Harichone, les deux premiers humains se sont rendus compte de leur nudité, c'est pourquoi, Hachem leur a confectionné des habits : (Béréchit, chapitre 3, verset 21) :

וַיַּעַשׂ יְהוָה אֱלֹהִים לְאָדָם וּלְאִשְׁתּוֹ, כִּתְנוֹת עוֹר--וַיַּלְבִּשֵׁם
Et Hachem-Dieu, fit pour Adam et sa femme,
des tuniques de peau et les vêtit.

Nos sages enseignent justement, ces tuniques n'étaient autre que les habits qu'Hachem a donné à Adam pour officier en tant que Cohen Gadol ! Toutefois, le Pirké dérabbî Éliézer (chapitre 20) se pose une question légitime. D'où provient cette peau ? Dans la mesure où à cette période de l'histoire, la consommation des animaux n'était pas permise à l'homme, il apparaît de facto, que le meurtre des animaux était absolument prohibé. Du coup, il semble difficile de comprendre la provenance de cette peau. À cela, il répond que cette peau provient du serpent qui a fait fauter Adam et Hava ! En effet, le serpent est un animal qui mue ! La première mue de l'histoire s'est produite suite à la faute originelle. Pour couvrir la nudité d'Adam et lui confectionner les habits du cohen, Hachem s'est servi de cette peau laissée par le serpent !

Justement concernant les mots en gras, le midrach rabba (béréchit, chapitre 20,

alinéa 12) enseigne que Rabbi Méïr avait l'habitude de dire « כתנות אור *une tunique de lumière* », en ce sens que, comme l'enseigne le **Tikouné Hazohar** (tikoun noa'h, page 92b) : « *au début il s'agissait d'une tunique de lumière, mais après qu'ils ne fautent, c'est devenu une tunique de peau faite à partir de la peau du serpent* ». Le serpent est littéralement ce qui a recouvert la lumière. Les deuxièmes tables sont ce qui se charge de la libérer ! C'est pourquoi elles contiennent 17 mots supplémentaires.

Yéhi ratsone que nous méritions de faire briller cette lumière et qu'enfin nos fautes ne soient plus l'obstacle à la reconstruction du beth-Hamikdach, *amen véamen*.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

**Pour offrir un feuillet pour l'élévation de l'âme
ou la réfoua chéléma d'un proche, contactez-
nous à l'adresse mail :**

yamcheltorah@gmail.com



Association à but culturel, habilitée à
délivrer des reçus CERFA.

Retrouvez l'ensemble de nos contenus sur www.yamcheltorah.fr.
Pour recevoir le dvar torah toutes les semaines, inscrivez-vous à la newsletter.

Ce feuillet nécessite la guénizah. Ne pas porter durant chabbat !